

Qu'est-ce qu'un FCPI ?

Instaurés par la Loi de Finances depuis 1997, les FCPI sont des Fonds Communs de Placement à Risques (FCPR) mis en place pour faciliter l'investissement des particuliers dans des petites et moyennes entreprises (PME) innovantes.

Les FCPI sont investis à hauteur de :

60% minimum dans des entreprises dont le caractère innovant est reconnu par OSEO ANVAR (Agence Nationale pour la Valorisation de la Recherche) ou dont les investissements en Recherche & Développement répondent à des critères définis.

Le solde est constitué de placements monétaires.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCPI SIPAREX INNOVATION 2011 mettra en œuvre une stratégie d'investissement fondée sur les axes suivants :

1 – Constituer un portefeuille équilibré :

- ✦ D'une sélection de PME technologiques de croissance,
- ✦ Opérant dans les segments les plus dynamiques des technologies de l'information et de la communication : mobilité, technologies propres, commerce électronique, services de proximité, services aux entreprises...

2 – Privilégier la création de valeur :

- ✦ Par le développement de l'entreprise, sans recours à l'effet de levier,
- ✦ En mettant à la disposition des particuliers une méthodologie de sélection et d'accompagnement des entreprises habituellement réservée aux institutionnels.

Investir dans ces PME comporte des risques liés au secteur, à leur faible maturité et un risque de perte en capital.

Les investissements dans les entreprises seront réalisés au moyen de valeurs mobilières donnant accès directement ou indirectement au capital des entreprises. Le FCPI SIPAREX INNOVATION 2011 prendra des participations minoritaires au capital, sans pouvoir excéder 35% du capital et des droits de vote.

A V E R T I S S E M E N T

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) attire l'attention des souscripteurs sur les risques spécifiques qui s'attachent aux Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI).

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué au minimum jusqu'au 30 décembre 2017, cette date pouvant être repoussée jusqu'au 30 décembre 2020 sur décision de la société de gestion. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » de la notice d'information.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Caractéristiques générales du Fonds

Société de gestion	SIGEFI VENTURE GESTION Agrément n° GP 98-49
Code ISIN	FR 0010927301
Dépositaire	CACEIS
Commissaire aux comptes	KPMG
Déléataire de la gestion administrative et comptable	SIGEFI
Montant de la part	500 €
Commission de souscription	4% TTC du versement
Souscriptions ouvertes jusqu'au	30/12/2010
Durée de vie	7 ans, prorogeable 3 fois 1 an
Durée de blocage	7 ans, pouvant être prorogé jusqu'à 10 ans
Commission de rachat de parts	Néant
Valeur liquidative et reporting	Semestriel (31 mai et 30 novembre)

Frais de gestion et de fonctionnement du Fonds

L'attention des souscripteurs est appelée sur le niveau des frais maximum auxquels est exposé le fonds.

Frais de constitution (non récurrents)	0,8% TTC maximum des souscriptions
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement récurrents, incluant : <ul style="list-style-type: none">✦ commission de la société de gestion✦ honoraires du dépositaire✦ honoraires commissaire aux comptes,✦ honoraires déléataire de la gestion administrative et comptable	3,80% TTC maximum par an des souscriptions
Frais de fonctionnement non récurrents et payables sur facture	Frais estimés entre 1% et 4% de la transaction, plafonnés à 1% TTC de l'actif net
Frais de gestion indirects sur OPCVM de trésorerie	0,5% TTC maximum de l'actif net de l'OPCVM



139, rue Vendôme – 69477 LYON Cedex 06
Tel : +33 4 72 83 23 23 Fax : +33 4 72 83 40 69
Mail : contact@siparex.com

SIGEFI VENTURE GESTION

FCPI SIPAREX INNOVATION 2011

FONDS COMMUN DE PLACEMENT DANS L'INNOVATION

**25% de réduction
d'impôt***

**POUR UN PLACEMENT BLOQUÉ
ENTRE 7 ANS ET 10 ANS
(SOIT AU PLUS TARD
LE 30/12/2020)**



Siparex
Sigefi Venture Gestion

* Voir conditions décrites au point « Réductions fiscales »

REDUCTIONS FISCALES

En contrepartie d'un blocage de votre investissement pendant au minimum 7 ans (30/12/2017) et au maximum de 10 ans (30/12/2020), la souscription au FCPI SIPAREX INNOVATION 2011 vous permet de bénéficier d'un double avantage fiscal :

- ✦ Dès la souscription : une **réduction d'impôt sur le revenu pour 2010 égale à 25%** des versements effectués*, dans la limite de 24.000 € de versements annuels pour un couple marié ou pacsé et soumis à une imposition commune, et de 12.000 € pour une personne seule.
- ✦ A la sortie : votre investissement est **exonéré d'impôt sur les plus-values** réalisées (hors prélèvements sociaux).

Les rachats de parts liés aux accidents de la vie (décès, invalidité, licenciement) sont possibles à tout moment et sans frais.

Exemple de réduction d'impôt sur le revenu :

Votre situation	Votre investissement	Réduction d'impôt sur le revenu (IR)
Couple	24.000 €	6.000 €
Personne seule	12.000 €	3.000 €

* sous réserve de respecter les conditions légales en vigueur

CARACTERISTIQUES DE LA SOUSCRIPTION

Prise en compte des versements effectués au titre de la souscription au FCPI SIPAREX INNOVATION 2011 jusqu'à la clôture des souscriptions du Fonds.

- ✦ Date limite de souscription : 30/12/2010
- ✦ Valeur de souscription d'une part : 500,00 €
- ✦ Commission de souscription : 4% du versement

Justificatif fiscal :

Une attestation fiscale, à joindre à votre déclaration de revenus, vous sera adressée par le dépositaire du fonds

LE GROUPE SIPAREX UN GESTIONNAIRE D'EXPERIENCE

- ✦ Groupe français indépendant et acteur majeur du capital investissement,
- ✦ 810 m€ sous gestion,
- ✦ 33 ans d'expérience dans le financement des PME,
- ✦ 50 professionnels de l'investissement,
- ✦ Plus de 700 sociétés financées depuis 1977, alimentant un réseau de professionnels (Club Siparex),
- ✦ Proximité régionale et présence internationale.

SIGEFI VENTURE GESTION, LA SOCIETE DU GROUPE SIPAREX DEDIEE AUX FCPI

- ✦ Forte de 12 ans d'expertise en Capital Risque,
- ✦ 133 m€ sous gestion via 14 fonds, dont 11 FCPI gérés pour le compte d'établissements financiers réputés,
- ✦ Un flux récurrent d'opportunités d'investissement,
- ✦ Plus de 100 sociétés financées en France et à l'étranger,
- ✦ Une équipe de 7 personnes spécialistes du financement des PME innovantes et de la gestion de FCPI.

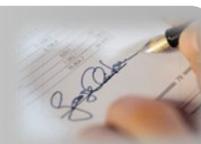
Au 31/03/10, les taux d'investissement dans des entreprises éligibles des FCPI gérés par SIGEFI VENTURE GESTION sont les suivants :

	Année de création	Taux d'investissement en titres éligibles	Date d'atteinte du quota
Uni Innovation 1	15/12/2000	57,70%	31/03/2003
Uni Innovation 2	31/12/2001	63,22%	31/03/2004
Uni Innovation 3	31/12/2002	72,19%	31/03/2005
Action Innovation 2002	28/12/2001	69,00%	31/03/2004
Action Innovation 2003	31/12/2002	70,30%	31/03/2005
Génération Innovation	30/09/2001	71,74%	31/03/2004
Champlain Innovation	05/06/2009	N.A.	30/04/2011
Siparex Innovation 2010	30/12/2009	N.A.	30/04/2011

CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER

POUR SOUSCRIRE AU

FCPI SIPAREX INNOVATION 2011



DONNER DU SENS À VOTRE PLACEMENT

3 raisons pour souscrire au FCPI SIPAREX INNOVATION 2011

1. **Accompagner l'essor des PME de technologie les plus prometteuses**
2. **Agir pour le devenir de l'environnement économique**
3. **Diversifier votre patrimoine**

Votre investissement supporte des risques liés au secteur et à la faible maturité de certaines PME.

BON A SAVOIR

- ✦ La société de gestion s'efforcera de mettre en œuvre une politique de distribution par tranches successives à compter de la cinquième année (durée fiscale minimum de détention), comme cela a déjà été réalisé pour d'autres FCPI gérés par SIGEFI VENTURE GESTION.
- ✦ Bien que la société de gestion mette l'accent sur des PME technologiques de croissance sélectionnées pour leurs critères d'excellence, votre placement est soumis à un **risque de perte en capital**. Il doit donc s'inscrire dans la durée (7 à 10 ans, soit au plus tard le 30/12/2020), et ne devrait pas représenter plus de 5 à 10% de votre patrimoine.
- ✦ La notice d'information, remise préalablement à toute souscription, ainsi que le règlement du FCPI SIPAREX INNOVATION 2011, seront disponibles sur simple demande au siège de la société de gestion SIGEFI VENTURE GESTION.


Siparex
Sigefi Venture Gestion

139, rue Vendôme — 69477 LYON Cedex 06
Tel : +33 4 72 83 23 23 Fax : +33 4 72 83 40 69
Mail : siparex@siparex.com